

**SPECIAL CHSCT****Déclaration liminaire CHSCT du 16 juillet 2013**

Madame la Présidente,

Initialement prévu sur la restitution de l'étude ergonomique du Millénaire sur les RPS, l'ordre du jour de ce CHSCT a été abondé de différents points et non des moindres.

Le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011 portant modification du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique, la circulaire d'application de la DGFAP du 9 août 2011, ainsi que le règlement intérieur stipulent un délai de 15 jours pour l'envoi des documents.

Or, les documents relatifs au point 2 ne nous sont parvenus que le 8 juillet 2013 à 11h50. Aussi les membres des organisations syndicales soussignées, demandent le retrait de ce point de l'ordre du jour car il nécessite un vote éclairé des titulaires.

Les représentants CGT, SOLIDAIRES, CFDT en CHSCT.

SOMMAIRE :

Les membres du CHSCT en inter-syndicale (sauf FO qui a fait une intervention indiquant que « FO douanes » était opposé à toutes restructurations et était en parfait accord avec les autres OS, mais pas « FO Finances »...?! comprenez qui pourra...), ont fait une déclaration liminaire, (page 1), afin de dénoncer l'amateurisme ambiant et récurrent de la DGDDI...

Une fois encore, la Douane s'est illustrée...

Sur le dossier de la réorganisation de Nîmes, non contente de ne pas avoir livré, lors du précédent CHSCT, un dossier complet, elle a une nouvelle fois fait preuve d'approximation et de méconnaissance des textes en livrant ces documents à l'étude des membres du CHSCT hors des délais réglementaires...

Donc le point de l'ordre du jour concernant ce dossier n'a pas été examiné.

La suite au prochain numéro... le 9 septembre...

En ce qui concerne les autres points de l'ordre du jour...

Un diaporama « amiante - DTA » a été présenté par l'inspecteur SST qui a insisté sur les nouvelles réglementations et procédures mises en place.

Il s'en est suivi d'une présentation de l'étude ergonomique sur les risques psycho-sociaux qui a été réalisée dans 2 services de la DGFIIP, par un cabinet privé en collaboration avec des ergonomes du ministère,

Concernant plus particulièrement la DGDDI :

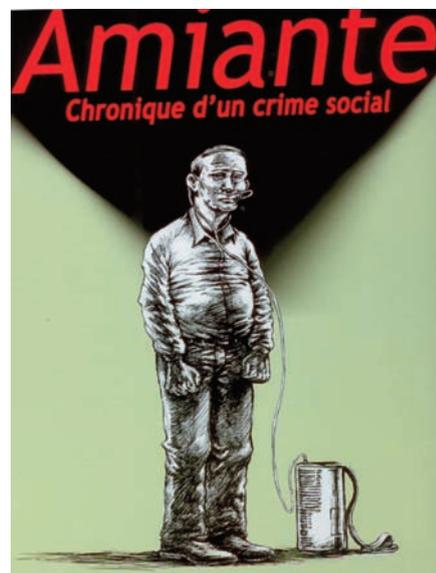
Dossier amiante BSI Montpellier :

Un point sur l'état d'avancement du dossier de la BSI de Montpellier, réclamé par la CGT lors du précédent CHSCT, a donc été fait... plus ou moins !!! car malgré les demandes répétées les résultats « officiels » des mesures d'empoussièrement n'ont pu être données au CHS car non reçues à la direction... nous avons eu des résultats « oraux » en attente de confirmation écrite (sic)...

La CGT a soulevé le fait que les emplacements des sondes de mesures étaient quelques peu surprenant puisque les deux sondes se trouvent dans la partie garage administratif mais aucune dans la zone d'habitation (vestiaire motard, local social, salle avocat), sans vraiment de réponse de l'administration qui s'est retranchée derrière le fait que c'est le technicien qui a fait ce choix ... !!!

Heureusement, les nouvelles réglementations imposent de nouvelles mesures avant l'ouverture des travaux, pendant et une fois les travaux terminés... A surveiller

L'information des agents étant devenue elle aussi obligatoire, une réunion aura lieu avant l'ouverture du chantier



qui devrait débuter le 26 août et devrait durer 3 semaines.

Il a été fait ensuite un point sur les plans de la BSI pendant les travaux :

- présence d'une zone de désamiantage globale avec des sas de décontamination, les plaques retirées seront « emballées » avant d'être transportées vers le centre de retraitement.

- Un espace confinés à l'intérieur de la brigade actuel sera aménagé.

Le SNADCGT a soulevé le problème des archives en demandant qui allait effectuer le déménagement, (difficultés d'accès: une échelle de meunier, archives potentiellement contaminées...), L'administration va étudier le problème...

Autre problème : la salle de l'avocat, réponse du DR : dans un bureau de la BSI...!!

Le SNADCGT a fait remarquer que l'on ne pouvait pas laisser l'avocat et son client seuls dans un bureau avec des documents administratifs... L'administration va étudier le problème...

SETE :

Un point a été fait sur le plancher du bureau de Sète, suite à la demande du SNADCGT, d'une étude de solidité de ce plancher. Selon les résultats il n'y aurait pas de risques d'effondrement par contre un danger existe au niveau des garde-fous des balcons du 1^{er} étage qui nécessiteront des réparations... A suivre

BSI Nîmes :

En questions diverses, le SNADCGT a rappelé le problème récurrent de l'absence de lumière dans le garage de la BSI de Nîmes depuis plusieurs mois...

Réponse : L'entreprise a été contactée mais ne pourra intervenir avant fin juillet, En solution de remplacement la DR s'est engagée à livrer, rapidement (?!), un projecteur... A suivre...

N'hésitez pas à faire remonter les dysfonctionnements constatés dans les services en annotant les registres.